LA FEUILLE DES HERBETTES

Journal de la commune de Sullens

Mars 2025

Message de la Municipalité

Nouvelle Municipalité : Eric Dubauloz, Thierry Golay, Didier Simond, Roland Valet, Sandra Noll

Après le départ de Christian Gozel en décembre, les membres du Conseil communal ont pris congé de Marie Christine Pitton, conseillère municipale depuis 2016, lors de la séance du 6 mars dernier.

Durant presque 9 ans, Marie Christine a incarné son dicastère et s'est totalement investie pour les enfants de notre village et leurs parents. On lui doit, notamment, la création de l'APEMS «Cap'Sul» située au collège ainsi que son futur déménagement à la grande salle. Elle a également œuvré pour la refonte complète de la place de jeux du collège, un projet qui a marié son envie d'améliorer le quotidien des écoliers et son engagement pour la préservation de la biodiversité. La mise en place du PECC (Plan Énergie et Climat Communal) restera aussi comme l'une de ses réalisations marquantes pour notre village. Elle n'a pas compté son temps en s'investissant dans tous les projets communaux ainsi que dans d'innombrables associations intercommunales liées à son dicastère.

En remerciement de son travail, nous avons eu le plaisir de lui remettre un sorbier des oiseleurs qui embellira sa future haie vive de ses beaux fruits rouges.

En début de séance, la Présidente a assermenté nos deux nouveaux collègues municipaux, Sandra Noll et Eric Dubauloz. Ils nous rejoindront dès le 1er avril, et nous nous réjouissons déjà de les accueillir, de les former à leur futur mandat et de bénéficier de leurs expériences personnelles pour continuer d'améliorer la qualité de vie des habitants de notre village, dans le respect du cadre légal actuel.

Pour ma part, j'ai eu l'honneur d'être également assermenté en tant que nouveau syndic. Je me réjouis de prendre ces nouvelles fonctions avec le soutien de mes collègues qui m'ont accordé toute leur confiance pour ce futur mandat.

Durant la séance, les conseillers ont reçu quelques informations de la Municipalité, dont les principales sont également reprises dans le présent journal. La commission ad hoc en charge du préavis 1/2025 «Modification du Plan général d'affectation» n'ayant pas rendu son rapport, le préavis n'a pas pu être traité par les membres du Conseil. Ils ont, en revanche, pris position sur un préavis municipal concernant des travaux d'entretien de l'auberge communale. En effet, ces travaux avaient été fortement réduits ces dernières années en vue du projet de transformation, malheureusement stoppé (cf. Feuille des Herbettes d'avril 2024). Après des échanges soutenus, ils ont validé un crédit pour des travaux à hauteur de CHF 148'700.-.

Avant de clôturer la séance, le Conseil s'est doté d'une commission thématique de la mobilité composée de six membres.

Didier Simond, Syndic

Sommaire

Politique locale.....2
Vie locale.....3
Vie intercommunale.....7
Agendas.....8

Administration

Rue du Château 2
1036 Sullens
021 731 33 34
greffe@sullens.ch
controle.habitants@sullens.ch

Horaires :
Lundi de 14h00 à 18h30
Mercredi de 8h00 à 11h30
Vendredi de 8h00 à 11h30

Conseil communal

Dates des prochaines séances
les jeudis 12 juin, 2 octobre et 11 décembre 2025

Séance du 6 mars 2025

En vertu des articles 107 et 109 de la LEDP (Loi sur l'Exercice des Droits Politiques), droit de référendum et affichage des objets traités, nous vous communiquons les décisions du Conseil communal.

Préavis 1/2025
Modifications du Plan général d'affectation

Préavis reporté

Préavis 2/2025
Travaux d'entretien de l'auberge communale – demande d'un crédit pour des travaux

Préavis amendé accepté à la majorité

Les citoyens peuvent consulter ces préavis au greffe municipal pendant les heures d'ouverture ou sur le site de la commune www.sullens.ch

Election complémentaire à la Municipalité

Deux nouveaux municipaux :
Le bureau communal informe que deux candidatures ont été déposées dans les délais légaux. Il s'agit de

M. Eric Dubauloz et Mme Sandra Noll

Etant les deux seuls candidats, le bureau communal les a proclamés élus tacitement en qualité de Municipaux en vertu de l'Arrêté de convocation pour le scrutin communal.

Nouveau Syndic :
En date du 23 mars 2025, le bureau communal constatant que seule une liste comprenant le nom d'un candidat a été déposée dans les délais légaux, que la liste déposée est conforme à la loi du 5 octobre 2021 sur l'exercice des droits politiques (LEDP) et à son règlement d'application (RLEDP), qu'un seul siège est à repourvoir, proclame

M. Didier Simond,

élu tacitement Syndic pour la fin de la legislature 2021-2026.

Répartition des dicastères :

Didier Simond *Syndic*	**Roland Valet** *Municipal*	**Thierry Golay** *Vice-syndic*	**Eric Dubauloz** *Municipal*	**Sandra Noll** *Municipale*
Administration générale/RH	Routes	Police des constructions	Bâtiments communaux	Instruction publique
Finances	Eclairage public	Urbanisme	Environnement	Préscolaire et parascolaire
Informatique	Service des eaux	STEP	Transports publics	Manifestations
Relations extérieures	Réseaux EC/EU	PCi/SDIS	Mobilité	Sociétés locales
Communication	Espaces publics	Gestion des déchets		Cohésion sociale (paroisse, bibliothèque, naturalisation, aînés)
Réseaux sociaux	Forêts	Police/sécurité		

Résultats votations du 9 février 2025

Initiative pour la responsabilité environnementale
OUI : 22,60 % - **NON : 77,40 %** - Participation : 39,68 %

Dates des prochaines votations fédérales

- 18 mai 2025 - Annulée
- 28 septembre 2025
- 30 novembre 2025

Facebook de la commune

Suivez la vie locale sur la page @CommuneDeSullens

Impressum
Editeur: Commune de Sullens - **Imprimerie:** PaperForms, Villars-Ste-Croix - **Direction:** Municipalité de Sullens - **Mise en page:** Nathalie Martin (NM) - **Prochaine parution:** environ dix jours après le prochain Conseil communal - **Site internet:** www.sullens.ch - **Email:** journalDeSullens@gmail.com

Etat civil

Naissances

Brayton Silveira
le 24 octobre 2024

Yohan Grohe
le 5 décembre 2024

Leana Heseti
le 20 janvier 2025

Kaya Rubattel
le 7 février 2025

Mariage

Khanittha Khiawpan
et Billy Meylan
le 7 février 2025

Décès

Jean-Pierre Aviolat
le 17 janvier 2025

Ivan Novello
le 7 février 2025

Statistiques de la population

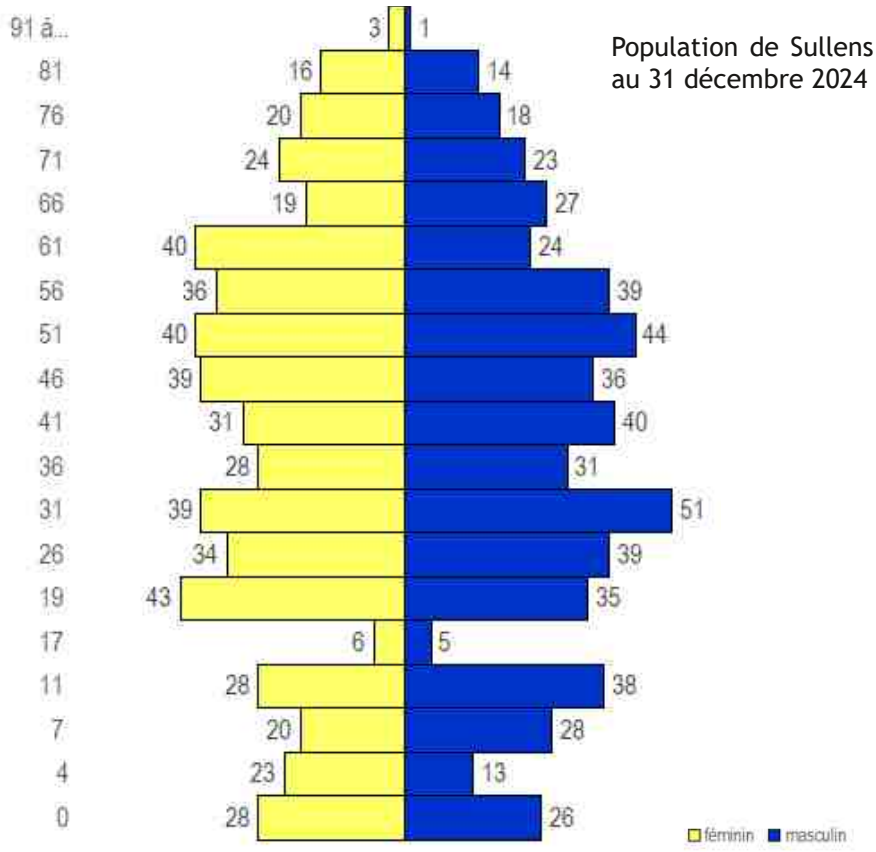

Population de Sullens
au 31 décembre 2024

Des problèmes pour placer votre enfant pendant les vacances d'été ?

Si vous cherchez à placer vos enfants durant les prochaines vacances d'été, nos Accueillantes en Milieu Familial (AMF) peuvent être une solution. A Sullens, trois AMF sont à disposition.

Renseignements auprès de la coordinatrice, Mme Gabrielle Lerjen, au 079 233 73 10.

Registre communal des entreprises

La Municipalité rappelle que selon la Loi sur l'Exercice des Activités Economiques (LEAE) et son Règlement d'application (RLEAE), **toute entreprise** qui a une activité économique indépendante exercée en vue d'un revenu régulier, **quelle que soit sa forme juridique**, doit s'inscrire au Registre communal des entreprises au moyen du formulaire se trouvant sur le site internet

www.sullens.ch/pratique/entreprises

Il est obligatoire que ce registre soit à jour, c'est pourquoi nous vous remercions par avance de votre collaboration.

Chiens et espace public

Nous vous rappelons que :

• **les chiens doivent être tenus en laisse sur les places de jeux.**

• Afin d'améliorer la qualité de notre espace public, les propriétaires de chien(s) **doivent ramasser** les déjections de leur animal et les jeter dans les endroits prévus à cet effet.

• Depuis 2019, les chiens doivent être tenus en laisse **en tout temps dans les pâturages occupés par du bétail.** En effet, la non divagation des chiens dans les prés évite que leurs déjections soient ingérées par le bétail et causent d'éventuels avortements chez les bovins.

• Enfin, pour protéger la reproduction de la faune sauvage, les chiens doivent être

tenus en laisse en forêt et dans les prairies attenantes **du 1er avril au 15 juillet.**

Plan Energie et Climat Communal (PECC)

Journée de la biodiversité
Samedi 24 mai 2025 dès 9h30

Patrimoine arboré

Afin de préserver le patrimoine arboré, une nouvelle Loi cantonale a été émise (Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager LPrPNP) et plus particulièrement l'art. 15 qui exige une annonce avant tout abattage ou élagage. Sont concernés tous les végétaux ligneux ramifiés y compris haies et fruitiers.

Le formulaire d'annonce de dérogation est obligatoire. Celui-ci doit être transmis au greffe, dûment complété et signé.

Plus d'informations (procédure et formulaire) sur
www.sullens.ch/PECC

Subvention haie

Dans le cadre de son plan d'action Biodiversité 2019-2030 et à travers la mesure S8 pour promouvoir la nature dans l'espace bâti, le canton de Vaud soutient les démarches communales en faveur de la biodiversité sur leur territoire.

Une subvention est allouée aux communes et privés qui souhaitent remplacer les haies de laurelles par des arbustes indigènes pour améliorer la biodiversité dans l'espace bâti et lutter contre les espèces exotiques envahissantes.

La subvention repose sur un forfait et constitue une aide aux coûts d'arrachage et de remplacement. Elle s'élève à CHF 60.- par mètre linéaire.

La commune octroie également une subvention complémentaire du même montant sur présentation des justificatifs cantonaux. Mesures valables jusqu'à nouvel avis.

Un balcon-jardin : créer un mini paradis

Contrairement à certaines idées reçues, il est possible de créer un espace naturel riche en biodiversité chez soi, sur un balcon. En effet, la densification des constructions, le morcellement des micros-habitats, des espaces verts trop «propres en ordre» et la présence de plus en plus importante de néophytes ont grandement appauvri les surfaces adéquates à la petite faune et à la flore locale. Un balcon naturel et végétalisé permet donc un espace d'accueil, de nourriture et de liaison bienvenue dans un tissu construit, notamment pour les oiseaux, les papillons, les coléoptères et les abeilles sauvages.

Choisissez des plantes indigènes variées à la floraison successive; variez un maximum le type de végétaux (fruits, légumes, baies, fleurs d'ornement, fines herbes); adoptez une plante grimpante ou une façade végétalisée pour créer un pont avec le sol et/ou la toiture; aménagez un petit point d'eau (abreuvoir) régulièrement entretenu ainsi que des nichoirs et des hôtels à insectes. Faites-vous plaisir avec les couleurs, les odeurs et les saveurs et offrez aux animaux une oasis dans votre quartier.

Un article de LYKA
Coopérative d'accompagnement en durabilité

Stationnement au Bois du Dévin

Pour faire suite aux parcages abusifs de voitures ventouses, camping-car et remorques qui péjorent l'utilisation du parking pour les promeneurs, la Municipalité a décidé de réduire la durée de stationnement sur les deux zones dédiées, à l'entrée du Bois du Dévin. Dès février 2025, le stationnement est limité à 4 heures, 24h/24 et 7j/7 comme sur tout le territoire communal.

Des contrôles réguliers sont effectués par nos agents de sécurité publique. Nous vous remercions de placer votre disque de stationnement de manière visible afin d'éviter toute contravention.

L'accès au refuge est autorisé pour les locations uniquement. Toutefois, nous rappelons que la circulation sur les routes forestières est interdite par la loi fédérale sur les forêts.

Nous vous remercions pour votre compréhension. La Municipalité

Piscine privée et bassin d'agrément

Les piscines saisonnières hors-sol démontables d'une capacité de moins de 5 m3 sont autorisées sans demande particulière auprès de la Municipalité.

Les piscines saisonnières hors-sol démontables d'une capacité de 5 à 15 m3 sont soumises à une procédure de dispense d'enquête publique. Toutefois, elles doivent obtenir un **permis saisonnier** délivré par la Municipalité. Ces dernières doivent être intégralement démontées du 15 octobre au 15 avril et vidangées selon les directives ci-dessous.

Les piscines fixes, enterrées ou semi-enterrées doivent être mises à l'enquête publique, selon la procédure cantonale.

canton de vaud

Extraits de la directive DCPE 501 - 4. Principes d'évacuation des eaux

Vidange des eaux de baignade

La désinfection, généralement réalisée à base de produits chimiques, permet de limiter le développement d'algues et de bactéries. Les dosages prescrits doivent être scrupuleusement respectés.

Il est impératif de stopper tout apport de produit désinfectant au minimum 48 heures avant de procéder à la vidange du bassin. Ce laps de temps permet en effet de réduire naturellement le pouvoir désinfectant du chlore, notamment par l'impact du rayonnement solaire (UV).

La période de déchloration étant respectée, les eaux de baignade peuvent être évacuées sans risque d'atteinte au milieu naturel. Elles seront utilisées de préférence pour l'arrosage du jardin ou évacuées avec les eaux claires.

Rinçage des filtres

Les eaux de rinçage des filtres seront évacuées dans un collecteur d'eaux usées. En effet, les déchets et la matière organique retenus ne doivent en aucun cas parvenir dans un cours d'eau, où leur décomposition contribuerait à un appauvrissement de la teneur en oxygène dissous, élément nécessaire à la vie aquatique.

Nettoyage des bassins

Les bassins feront de préférence l'objet d'un nettoyage mécanique, à l'aide d'une brosse ou d'un jet à haute pression.

Si l'utilisation de produits chimiques s'avère nécessaire (eau de Javel, détartrant, etc.), il est impératif de respecter le dosage prescrit par le fournisseur (pas de surdosage inutile) et d'évacuer les eaux de nettoyage aux eaux usées.

Démoussage des toits, désherbage des terrasses... Mise en garde contre les travaux illégaux

Chaque année à l'approche de la période estivale, des entreprises proposent divers travaux d'entretien aux propriétaires. Mais attention aux infractions : utilisation de produits chimiques non autorisés (comme eau de Javel ou soude caustique), pas de permis d'utilisation de produits phytosanitaires pourtant soumis à la législation suisse, pas de récupération des eaux de lavage …

Ces travaux illégaux sont régulièrement la cause d'importantes atteintes à l'environnement et génèrent de graves pollutions des cours d'eau.

Par conséquent, **tout propriétaire sollicité est prié de refuser ce genre de proposition. Dans le cas contraire, il sera également tenu responsable en tant que commanditaire des travaux.**

Dans la mesure du possible, il est recommandé de procéder à un nettoyage mécanique à l'eau ou de s'adresser à l'inspection des produits chimiques.

Canton de Vaud

Département de l'environnement et de la sécurité
DGE-DIREV-Produits Chimiques - www.vd.ch
021 316 43 60 - info.dge@vd.ch

Prévention contre les nuisances sonores

Message de www.votrepolice.ch

Avec l'arrivée des beaux jours, les activités extérieures vont se multiplier. Certaines vont se prolonger tard et créer une recrudescence de décibels.

Huit propositions pour bien cohabiter :
- Diminuer le bruit dès 22h00
- Aviser les voisins lors d'une fête privée
- Éviter les jeux bruyants en soirée
- Moins de basses et de volume
- Le soir, parler à voix basse à proximité d'habitations
- Éviter de claquer les portières de voiture
- Ne pas laisser tourner le moteur inutilement à l'arrêt
- Ne pas déplacer des meubles en les poussant

Le respect des uns + La tolérance des autres
= L'esprit de bon voisinage

Deux extraits du règlement communal de police, disponible sur www.sullens.ch/officiel/reglements

Article 19 - Travaux bruyants
(usage des tondeuses à gazon, tronçonneuses et autres outils à moteur)

INTERDITS
pendant les jours de repos public
les autres jours entre 12h00 et 13h00
et entre 19h00 et 8h00.

Article 20 - Instruments et appareils sonores

AUTORISES entre 22h00 et 7h00
seulement dans les habitations et pour autant que le bruit ne puisse être perçu de l'extérieur.
(sauf exception pour spectacles et manifestations publiques).

Table au bistrot

Pro Senectute Vaud, avec le soutien de la commune de Sullens, vous propose de prendre un bon repas dans une ambiance chaleureuse, autour des Tables au bistrot organisées par des bénévoles.

Mme Maria Primiceri vous accueille à l'Auberge communale de Sullens pour partager un savoureux moment et faire de nouvelles connaissances.

Cette activité est partiellement subventionnée par l'Office fédéral des assurances sociales car elle favorise tout particulièrement l'indépendance et l'autonomie des personnes âgées.

Lieu	Auberge communale Rue du Château 1, Sullens
Horaires et dates	A midi, les dimanches 30 mars, 27 avril, 11 mai, 22 juin, 31 août 2025.
Participation	CHF 20.-- plat et dessert (hors boissons)
Renseignements et inscriptions	Mme Maria Primiceri au 078 603 42 00 jusqu'au vendredi précédant le repas

Passeport-vacances

Les ventes se feront à partir du 21 mai 2025 sur le site www.apvrl.ch

Cet été, deux activités seront proposées à Sullens :

Visite d'un jardin privé en permaculture

Viens visiter un joli jardin en permaculture avec un potager, un verger, un jardin japonais, des poules, etc.

Mets des habits pas dommage et prends ta casquette ou ton chapeau. L'activité a lieu par tous les temps. Si tu en as, prends également des gants de jardin. Collation offerte.

Pour 10 participants de 9 à 15 ans,

Animatrice	Alexandra van Schilt Cerf
Quand	mercredi 9 juillet 2025
Durée	de 9h00 à 12h00
Lieu	Chemin du Rucher 7, Sullens

Zumba et yoga

Viens t'éclater, te défouler et danser sur les rythmes de salsa, hip-hop, etc... Bref, viens faire de la Zumba !

Gagne en souplesse, confiance en toi, concentration et respiration... Bref, viens faire du yoga !

Prends ta tenue de gym pour être plus à l'aise. Une collation entre la zumba et le yoga est offerte.

Pour 15 participants de 9 à 15 ans,

Animatrice	Mme Endy Tenore
Quand	samedi 12 juillet 2025
Durée	de 9h00 à 11h30
Lieu	Grande salle de Sullens rue du Battoir 11

Jardin d'enfants La Villanelle

Petite structure d'accueil chaleureuse, dans un joli cadre de verdure pour permettre à votre enfant de s'épanouir tout en douceur dans la créativité et les premières règles de la vie en communauté.

Passionnée par mon métier, cela fait plus de vingt ans que j'ai ouvert mon jardin d'enfants. C'est un bonheur pour moi de les voir s'épanouir dans toutes les activités proposées. J'aime les accompagner dans leur développement et leur donner un maximum de confiance pour leur départ dans leur scolarité.

Venez rigoler, chanter, jouer, danser et bricoler avec nous ! Les inscriptions pour l'année 2025-2026 sont ouvertes dès maintenant. Valérie Jordan

Jardin d'enfants La Villanelle
Chemin des Jordils 9
1036 Sullens

Dès 2 ans et jusqu'à l'âge scolaire

Téléphone : 078 836 64 90
Email : val.brico@hotmail.ch

Nouveaux containers et plan des emplacements

Des nouveaux containers Villiger beiges ont été placés à 5 endroits différents dans le village (voirie, parking du Grand-Pré, chemin de la Laiterie, place de jeux de Perroset et bout du chemin des Pâquis). Le choix de ces containers a été fait après une période de tests fin 2023/début 2024 dans le village, en tenant compte de nombreuses remarques des utilisateurs et des avis pris dans différentes Communes qui les utilisent déjà.

Le fait que la taille de ces nouveaux containers soit beaucoup plus grande que celle des anciens a obligé la Municipalité à faire une réflexion globale sur les emplacements existants. En effet, à certains endroits (route de Mex et chemin des Combes), les anciens containers étaient placés sur des parcelles privées ou à des emplacements dangereux en cas d'arrêt de la voiture en bord de route pour y déposer son sac et du camion de transport qui les vide. De plus, ces anciens containers sur roulettes pouvaient être déplacés en cas de forts vents ou par acte de vandalisme.

La Municipalité est consciente que tous les habitants ne se trouvent pas à distance égale du point de ramassage le plus proche de chez eux, mais les contraintes mentionnées ne laissaient pas beaucoup de marge de manœuvre.

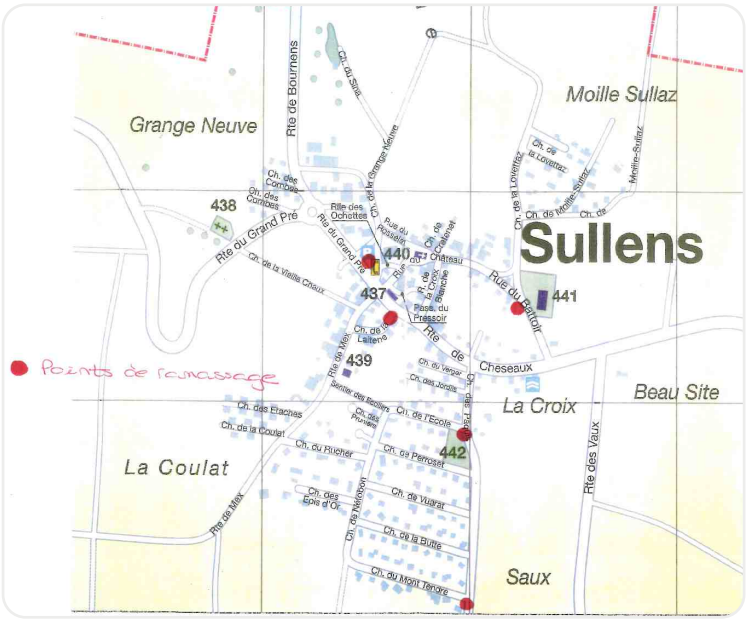

Nous vous remercions de votre compréhension.

La Municipalité

VIE INTERCOMMUNALE

Nouvel accès à la déchetterie intercommunale

A partir de cet été, un badge électronique remplacera l'actuelle carte d'accès de la déchetterie. Ce badge actionnera l'ouverture d'une barrière électrique.

Les habitants et entreprises recevront les informations utiles ainsi que le badge dans le courant du printemps.

Nous vous remercions de votre compréhension.

La Municipalité

Don du sang

25 mars 2025
de 15h30 à 19h30

Maison de Commune
Cheseaux

Calendrier des manifestations

5 avril 2025	**Troc printemps-été** Organisé par Mme Sandra Noll Grande salle
12 avril 2025	**Chasse aux oeufs** Organisé par SullenS'anim
du 1er au 31 mai 2025	**Duel intercommunal** Activités sportives durant tout le mois de mai
4 mai 2025	**Journée «Bougeons ensemble»** Organisé par SullenS'anim
24 mai 2025	**Journée de la biodiversité** dès 9h30 à la Grande salle
1er août	**Fête nationale et inauguration de la Grande salle** Informations suivront

Duel intercommunal

Le duel intercommunal Coop est un programme national pour encourager l'activité physique au sein de la population.

Au moyen d'une application smartphone à télécharger, les habitants sont invités à comptabiliser des minutes d'activité physique pour faire gagner leur commune.
Explications à lire sur le site :
duelintercommunalcoop.ch

Plusieurs activités sportives gratuites sont proposées tout au long du mois de mai. La première est initiée par SullenS'Anim.

Journée "Bougeons Ensemble"
Dimanche 4 mai 2025

Ramassage des encombrants

Les jeudis **1er mai** et **30 octobre 2025** dès 8h00.

Concerne les objets durs incinérables et non recyclables **de taille supérieure à 60 cm** (mobilier, matelas, skis...)

Non pris dans les encombrants : carton, papier, appareils électriques, pneus, peintures et solvants, déchets de démolition, sacs poubelles, bâches et sacs plastique. ainsi que les déchets de l'industrie, des commerces et de la construction.

Les objets doivent être déposés la veille au soir en bordure de route.

Pour plus d'informations concernant les activités et manifestations organisées par SullenS'anim', consulter le site :
www.sullensanim.ch